

L'ETAT DU QUEBEC (11)

Les performances du Québec en éducation

Régulièrement, depuis octobre, *LE SOLEIL* présente à ses lecteurs un portrait unique du Québec, un état des lieux qui le compare avec la situation qui prévaut dans d'autres provinces canadiennes ou d'autres pays de l'OCDE. Dans le 11e volet de cette série rédigée par l'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP, les chercheurs se penchent sur l'éducation.

Pour faire le point sur la place de l'État dans le domaine de l'éducation au Québec en 2004 et comparer la situation à celles d'autres provinces canadiennes ou pays, il est nécessaire de se poser trois questions qui concernent le secteur éducatif dans son ensemble : quel est le coût de l'éducation pour la collectivité? Comment cet effort collectif se partage-t-il entre les gouvernements et les citoyens? En termes de nombre de diplômés, les résultats sont-ils à la hauteur des efforts consentis?

Effort considérable

L'investissement collectif des Québécois en éducation a été très important au cours des dernières décennies. En 1982, la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à l'éducation au Québec était de 9,3 %, alors que le reste du Canada et les États-Unis y consacraient 6,5 %.

En 2001-2002, c'est 7,5 % de la richesse collective du Québec qui y est consacrée alors que l'Ontario y investit 5,9 % et le Nouveau-Brunswick, 8,3 % (voir tableau 1). C'est bien sûr la différence de richesse entre les provinces qui explique dans une large mesure cet écart car la dépense par habitant se situe à des niveaux comparables entre les cinq provinces présentées au tableau 1. On constate en effet que la dépense par habitant au Québec est, en 2001-2002, de 2322 \$, soit 5 % de plus que celle de l'Ontario qui est de 2212 \$. Par contre, le PIB par habitant, qui mesure notre richesse, est de 31 042 \$ au Québec et de 37 306 \$ en Ontario, soit un écart de 6264 \$ (17 %).

Avec une part de sa richesse collective de 7,5 %, le Québec fait un effort considérable pour l'éducation, même si cet effort a diminué depuis 20 ans, en même temps que la baisse de la proportion des jeunes dans la population québécoise. Cet effort de 7,5 % indique encore l'importance de l'éducation dans nos choix collectifs. On peut aussi le comparer à ceux du Canada, des États-Unis et de la France qui, à l'heure actuelle, sont respectivement de 6,6 %, 6,5 % et 5,2 %.

Comment cet effort est-il partagé entre les différents contributeurs de fonds? Les ressources utilisées pour financer les activités d'éducation peuvent provenir de quatre sources distinctes (voir tableau 2) :

- les gouvernements provinciaux, principaux contributeurs puisque ces activités sont de leur responsabilité constitutionnelle;
- le gouvernement fédéral qui contribue au financement des activités d'éducation au moyen des paiements de péréquation, des subventions pour la recherche faite dans les universités, des subventions destinées aux minorités linguistiques et du financement de programmes de formation à l'emploi;
- les taxes foncières locales payées directement aux commissions scolaires;
- des sources diverses comprenant principalement les frais de scolarité payés par les parents ou les étudiants aux institutions privées et aux universités.

À la lecture du tableau 2, on peut constater que les gouvernements provinciaux du Québec et du Nouveau-Brunswick contribuent plus que les autres aux activités d'éducation parce que la part

des taxes foncières locales y est beaucoup plus faible qu'en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Au Nouveau-Brunswick, la taxation locale n'est pas utilisée pour financer le système d'éducation tandis qu'au Québec cette source de financement est plafonnée (à 0,35 % de la valeur foncière). Cette source de financement, tributaire de la richesse foncière inégalement répartie sur le territoire, donne un rendement très inégal d'une région à l'autre, ce qui va à l'encontre de l'objectif d'offrir partout un enseignement de même qualité. C'est donc au nom de l'équité en éducation que le gouvernement québécois a préféré au fil des ans résERVER les taxes foncières locales au financement des activités municipales et utiliser les fonds provinciaux pour financer principalement le système d'éducation.

Apport des provinces

Le tableau 2 laisse entrevoir une autre différence entre les provinces : la catégorie « Autres » représente un apport moins important au Québec et au Nouveau-Brunswick que dans les autres provinces. Dans le cas du Québec, cette différence provient d'une part plus faible des revenus tirés des frais de scolarité universitaire.

Cette différence est toutefois en partie masquée par le fait que le Québec compte un réseau d'écoles privées secondaires beaucoup plus important que les autres provinces et que les frais de scolarité de ces institutions sont inclus dans la même catégorie. Ce sont là deux particularités québécoises : d'une part, la proportion d'élèves québécois du secondaire fréquentant une école privée s'élève à 17 %, contre une moyenne de 5 % dans les autres provinces ; d'autre part, les frais de scolarité universitaire sont de 1862 \$ par année au Québec alors qu'ils s'élèvent en moyenne à 4025 \$ dans les autres provinces (4923 \$ en Ontario) selon Statistique Canada.

Ce choix de fixer des frais de scolarité universitaire peu élevés a été maintenu depuis 40 ans au Québec par tous les gouvernements qui se sont succédé, au nom de l'accessibilité aux études supérieures. Le même objectif a présidé au choix d'un système d'aide financière pour les étudiants, « le Régime des prêts et bourses du Québec », beaucoup plus généreux qu'ailleurs au Canada.

Ainsi, au Québec, un étudiant de 1^{er} cycle universitaire peut se voir attribuer une aide monétaire

allant jusqu'à un maximum de 17 200 \$, dont la partie remboursable est limitée à 2460 \$, alors que dans les autres provinces l'aide maximale se situe entre 9000 \$ et 12 000 \$ et la partie remboursable varie entre 6000 \$ et 10 000 \$. L'endettement moyen d'un finissant du 1^{er} cycle universitaire ayant bénéficié d'une aide financière gouvernementale était, en 2002, de 13 100 \$ au Québec et de 22 700 \$ en Ontario.

La contribution plus importante du gouvernement du Québec aux coûts de l'éducation est donc la conséquence directe des objectifs d'équité et d'accessibilité que se sont donnés les gouvernements successifs.

Diplômés

Les résultats obtenus par le Québec en termes de diplômés, au cours de la dernière décennie, se comparent avantageusement à ceux des autres provinces, même si la performance québécoise a tendance à diminuer alors que celles des autres provinces considérées augmentent.

En examinant le tableau 3, on relève que, au niveau secondaire, peu importe l'année à l'étude, la performance québécoise est supérieure à celles de la majorité des provinces et à celle du Canada dans son ensemble ainsi qu'à celles des États-Unis et de la France. Il ne faut cependant pas oublier qu'au Québec le diplôme d'études secondaires sanctionne la réussite de 11 années d'études alors qu'ailleurs, au Canada et aux États-Unis, il conclut un parcours de 12 ans. Au niveau universitaire, la performance québécoise n'est dépassée que par celle de l'Ontario. Toutefois, tant pour le diplôme d'études secondaires que pour le diplôme d'études universitaires, l'évolution au cours des dernières années au Québec est inquiétante, les résultats étant moins bons en 1998 et en 2000 qu'en 1993 et en 1995.

Le taux d'obtention d'un diplôme n'est pas la seule mesure d'évaluation des résultats disponibles. Depuis quelques années, plusieurs organismes nationaux et internationaux ont développé des tests conçus pour évaluer la qualité des connaissances et des compétences des élèves du secondaire. La plupart des provinces canadiennes, dont le Québec, ont participé à plusieurs campagnes de tests organisées par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), par l'Organisation de coopération et de dévelop-

nement économique (OCDE) et par l'International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA).

Ces campagnes de tests s'adressaient, selon les cas, aux élèves de 13, 14, 15 et 16 ans et couvraient les domaines de la langue (lecture), des mathématiques et des sciences. En novembre dernier, Statistique Canada et le CMEC publiaient conjointement, dans le rapport du Programme des indicateurs pancanadiens de l'éducation 2003, les principaux résultats des neuf tests administrés depuis 1999 à des échantillons d'élèves représentatifs des provinces participantes. Le Québec a participé à sept de ces tests et, dans tous les cas, a obtenu un résultat supérieur à la moyenne canadienne, se classant au premier rang des provinces à deux occasions (en mathématiques), au second rang à deux occasions (en mathématiques et sciences) et au troisième rang

également en deux occasions (en sciences et lecture). Dans les tests internationaux, les élèves québécois se sont toujours classés nettement au-dessus des élèves américains, français, anglais et allemands participant aux mêmes épreuves.

L'ensemble de ces résultats amène à conclure que non seulement le système québécois conduit au diplôme une proportion plus forte qu'ailleurs des élèves du secondaire mais qu'en plus, l'enseignement qu'ils ont reçu est parmi les meilleurs au monde.

Pour communiquer avec l'**Observatoire** :
 Danielle Landry : (418) 641-3000, poste 6574
 Télécopieur : (418) 641-3057
 Courriel : danyelle_landry@enap.ca
 Site Internet <http://enap.ca/observatoire>

TABLEAU 1 : INVESTISSEMENTS COLLECTIFS EN ÉDUCATION (année 2001-2002)

	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Alberta	Colombie-Britannique
Part du P.I.B. consacrée à l'éducation	8,3 %	7,5 %	5,9 %	5,2 %	7,4 %
Dépense en éducation par habitant ⁽¹⁾	2 269 \$	2 322 \$	2 212 \$	2 585 \$	2 364 \$
PIB par habitant	27 347 \$	31 042 \$	37 306 \$	49 503 \$	32 085 \$

Source : Statistique Canada et ministère de l'Éducation du Québec (DRSI)

⁽¹⁾ Il s'agit ici de la dépense globale qui regroupe l'ensemble des sommes de sources publiques et privées consacrées à l'éducation.

TABLEAU 2 : DÉPENSE GLOBALE EN ÉDUCATION (année 2001-2002)

	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Alberta	Colombie-Britannique
Dépense en éducation par habitant	2 269 \$	2 322 \$	2 212 \$	2 585 \$	2 364 \$
Provenance des fonds :					
Gouvernement provincial	1 652 \$	1 598 \$	1 094 \$	1 377 \$	1 393 \$
Gouvernement fédéral	303 \$	194 \$	153 \$	224 \$	179 \$
Taxes foncières locales	0 \$	141 \$	481 \$	430 \$	324 \$
Autres (Frais de scolarité et contributions diverses)	314 \$	389 \$	484 \$	554 \$	468 \$

Source : Statistique Canada et ministère de l'Éducation du Québec (DRSI)

TABLEAU 3 : TAUX D'OBTENTION DES DIPLÔMES

	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Alberta	Colombie-Britannique
Diplôme d'études secondaires en 1995	83 %	88 %	75 %	65 %	66 %
Diplôme d'études secondaires en 2000	86 %	85 %	78 %	66 %	75 %
Diplôme d'études secondaires en 2000	Canada : 78 % / États-Unis : 74 % / France : 84 %				
Diplôme universitaire (Bac.) en 1993	28 %	30 %	31 %	23 %	19 %
Diplôme universitaire (Bac.) en 1998	28 %	28 %	34 %	24 %	23 %

Source : Statistique Canada et Conseil des ministres de l'éducation du Canada (PIPCE)